



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

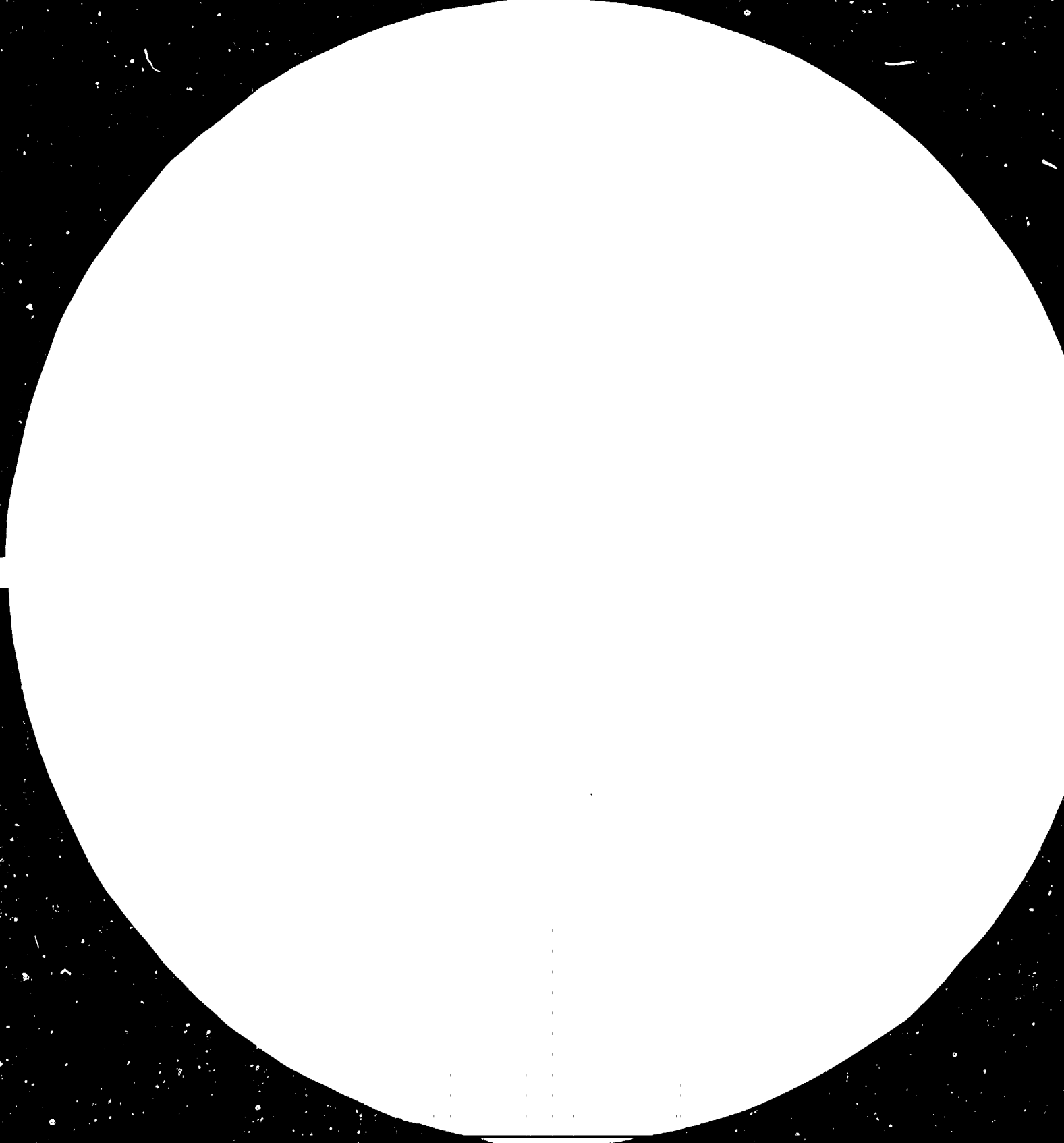
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



3.6



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 2500A
APPLICABLE TEST CHART NUMBER

12746-F

Distr.
LIMITEE
ID/WG.399/4
10 août 1983
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**REUNIONS
D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU
PREPARATOIRES
A LA QUATRIEME
CONFERENCE GENERALE
DE L'ONUDI**

*Coopération industrielle entre pays en développement
Bangkok (Thaïlande), 18-22 juillet 1983*

RAPPORT

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

V.83-59300

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 12	1
II. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	13 - 35	5
III. POLITIQUES, INSTRUMENTS ET DISPOSITIFS DE COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	36 - 49	13
IV. DOMAINES OU LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EST EFFICACE	50 - 70	20
V. CLOTURE DE LA REUNION	71 - 75	26

Annexes

1. ORDRE DU JOUR	27
2. LISTE DES PARTICIPANTS	28
3. LISTE DES DOCUMENTS	40
4. MANDAT ET COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL	43

CHAPITRE I - INTRODUCTION

1. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 15 au 22 juillet 1983. Elle était organisée par l'ONUDI avec le concours du Gouvernement thaïlandais. Y ont participé 44 experts de 25 pays, dont le pays hôte, ainsi qu'un certain nombre d'observateurs du pays hôte et d'organisations internationales. On trouvera à l'annexe 2 la liste des participants et à l'annexe 3 la liste des documents soumis à la Réunion.

2. La Réunion, qui s'inscrivait dans une série de réunions préparatoires à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, avait pour but de passer en revue les principaux problèmes de la coopération industrielle entre pays en développement et les résultats qu'ils ont obtenus en la matière, et de formuler des recommandations concernant un programme d'action précis dans ce domaine à exécuter aux niveaux national, régional et interrégional ainsi que par l'ONUDI.

Ouverture de la Réunion

3. Lors de la séance d'ouverture, le Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd-El Rahman Khane, a fait observer que, depuis 1975, les progrès en vue de la réalisation de l'objectif de Lima - visant à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à au moins 25 % - ont été des plus laborieux. Il était désormais évident que l'objectif de Lima ne serait pas atteint d'ici à l'an 2000. L'absence de progrès significatifs à cet égard dans la grande majorité des pays en développement reflétait la conjoncture internationale : le faible niveau des recettes d'exportation dû à la récession dans les pays développés, la cherté des importations en provenance de ces mêmes pays et le lourd endettement extérieur qui en a résulté ont amplifié les problèmes d'industrialisation des pays en développement. A la lumière des événements récents, et notamment des conclusions du Sommet de Williamsburg - a déclaré le Directeur exécutif, la coopération entre pays en développement est appelée à devenir, plus que jamais, la clef de voûte d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Cette coopération ne consoliderait pas seulement les pays sur le plan intérieur mais leur permettrait aussi de traiter avec les pays industrialisés dans des conditions plus équitables et plus équilibrées; elle réduirait leur vulnérabilité

économique et les mettrait donc mieux à même de contribuer collectivement à la prospérité de l'économie mondiale. La coopération Sud-Sud n'enlèverait cependant rien à l'importance de la coopération Nord-Sud pour le développement économique et industriel.

4. Malgré quelques progrès, la coopération Sud-Sud n'a pas encore porté tous ses fruits et il conviendrait notamment d'élargir la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD) dans certains domaines. En outre, il faudrait définir les moyens à mettre en oeuvre pour stimuler et faciliter cette coopération, en veillant à ce que les avantages immédiats ou à long terme soient dans une large mesure réciproques, de sorte que les chances et les richesses soient réparties équitablement entre les pays en développement. L'ONUDI avait élaboré dans le passé un certain nombre de programmes à cette fin, mais elle pourrait étendre et améliorer considérablement ses activités dans ce secteur, à condition de disposer de ressources suffisantes. Tout en soulignant la nécessité de tirer parti de toutes les possibilités de coopération économique et industrielle entre pays en développement, M. Khane a demandé aux pays développés de s'engager dans une nouvelle ère de coopération, où se ferait jour une conception plus constructive de l'interdépendance qui caractérise désormais le monde, et de contribuer ainsi à préserver la paix pour les générations futures.

5. S'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), M. K. Nakagawa, Secrétaire exécutif adjoint, a souligné l'importance accordée par la CESAP à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. La CESAP organiserait, début 1984, une réunion préparatoire des ministres de l'industrie, afin de définir la position de la région à la Conférence, réunion qui serait précédée de celle d'un groupe d'experts chargé d'examiner la documentation correspondante.

6. Pour ce qui concerne le thème de la Réunion, la CESAP mettait depuis longtemps l'accent sur la coopération entre pays en développement, surtout aux niveaux régional et interrégional, qui pouvait seule donner des bases solides à la coopération internationale. Des exemples de ce type de coopération ne manquaient pas dans la région. Ainsi, le secrétariat de la CESAP a créé un "Club de la coopération industrielle" en vue de favoriser les activités - appui aux projets industriels et transfert de ressources - entreprises par les pays en développement les plus avancés en faveur des pays les moins développés de la région. Le Secrétaire exécutif adjoint a formé l'espoir que la communauté internationale élaborerait un programme d'action concret sur le plan international afin de promouvoir de tels efforts.

7. Dans son allocution, le Ministre thaïlandais, adjoint de l'industrie, M. Chirayu Israngkun Na Ayuthaya, a cité, comme un des exemples de coopération économique entre pays en développement, dans laquelle la coopération industrielle jouait un rôle important, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); la coopération avec d'autres groupements régionaux au sein d'une instance mondiale en était un autre. L'orateur a souligné qu'il fallait tenir compte des contraintes et des réalités lors de l'examen des accords de coopération entre pays en développement et formuler des plans de travail qui, sans être des épures idéales, viseraient dans la pratique des objectifs élevés. Il a exprimé l'espoir que les délibérations de la Réunion déboucheraient sur des résultats concrets.

Election du Bureau

8. Les participants ont élu comme Président, M. Djakkrit Iuranasamriddhi, comme Vice-Présidents, MM. I. Parac, R. Lucas et K.G. Purcell, et M. A.S. Sjerinola comme Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour, dont le texte à l'annexe 1.

10. M. G.S. Gouri, Président du Groupe spécial pour la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, a donné des renseignements sur les préparatifs de la Conférence. Cinq réunions préparatoires étaient prévues en 1983 portant, respectivement, sur la technologie, les stratégies et politiques industrielles, la mise en valeur des ressources humaines, la coopération industrielle entre pays en développement, et l'énergie. Trois de ces réunions ont déjà eu lieu et les recommandations qui y ont été formulées seraient prises en considération à la présente Réunion.

11. Les participants à la présente Réunion, a fait observer M. Gouri, devaient entreprendre un examen approfondi des moyens à mettre en oeuvre pour exploiter toutes les possibilités de coopération industrielle entre pays en développement. Aussi les documents qui leur ont été soumis étaient-ils axés sur des problèmes tels que l'harmonisation des politiques industrielles, la programmation commune des investissements, la création conjointe d'unités de production, l'aménagement des infrastructures physique et institutionnelle, la mise en valeur des ressources humaines et du potentiel technologique, énergétique et financier, ainsi que le renforcement du pouvoir de négociation face aux pays développés en ce qui concerne l'acquisition de technologies et d'autres ressources destinées à la production industrielle.

12. Selon M. Gouri, la plupart des pays en développement avaient atteint un stade de développement qui leur permettrait de s'engager dans une coopération intéressante et mutuellement bénéfique visant à promouvoir les transferts de technologies, de capitaux et de compétences en vue de la production industrielle. Toutefois, pour pouvoir instaurer une coopération Sud-Sud efficace, il faudrait réaménager aussi bien l'infrastructure (commerce, transports maritimes, financement, télécommunications, etc.) que les systèmes législatifs, réglementaires et administratifs qui, pour des raisons historiques, étaient orientés vers le Nord et ne se prêtaient donc pas à une coopération Sud-Sud. L'ordre du jour adopté par les participants et la documentation établie par le secrétariat de l'ONUDI étaient également axés sur ces problèmes importants. Tout en faisant observer qu'il attendait avec intérêt les recommandations pratiques de la Réunion, M. Gouri a souligné que l'engagement des pouvoirs publics au niveau national était indispensable au succès de la coopération industrielle entre pays en développement.

CHAPITRE II - CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE
LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. Potentialités et contraintes de la CIPD

13. La Réunion a pris note de la documentation de fond préparée par le secrétariat de l'ONUDI, ainsi que des documents établis par les participants sur l'expérience acquise dans chaque pays en matière de coopération industrielle entre pays en développement (CIPD). Elle a estimé que la documentation constituait une base solide de débats en profondeur sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

14. La situation économique internationale actuelle se caractérise par une croissance stationnaire, une situation de récession et des tendances protectionnistes dans les pays développés, d'où sont résultés pour les pays en développement une dégradation des termes de l'échange, de la balance des paiements et de la charge de la dette qui ont sérieusement compromis les perspectives de croissance du tiers monde. Malgré des signes de relance hésitants, il serait illusoire d'en escompter des effets de ruissellement de haut en bas ("trickle-down effects"). Les conditions mondiales actuelles exigeront par conséquent une accélération des activités de coopération industrielle entre les pays en développement eux-mêmes.

15. Même si les pays en développement se situent à des étapes différentes du processus de développement économique et industriel, pris globalement, ils recèlent des ressources tant humaines que matérielles considérables, ils représentent un vaste marché pour les produits industriels et beaucoup d'entre eux ont développé des capacités technologiques considérables. Si la complémentarité des dotations en ressources et en technologies peut être un puissant facteur de CIPD mutuellement avantageuse, c'est entre des pays parvenus à des niveaux analogues de développement que la coopération a les plus grandes chances de se révéler équitable et efficace. Ceci ne veut pas dire que les niveaux de développement technologique doivent être égaux ou semblables, mais plutôt que l'environnement économique, social et culturel doit être analogue. Les pays en développement plus favorisés se doivent d'avoir pour souci majeur de fournir une aide aux pays les moins avancés.

16. La Réunion a convenu que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud. En fait une augmentation de la coopération entre les pays en développement dans le domaine du développement industriel n'irait

aucunement à l'encontre des intérêts des pays développés. Bien au contraire, une telle coopération aurait toutes chances de faire apparaître des objectifs communs qui favoriseraient le partenariat et la coopération entre pays riches et pays pauvres. L'établissement d'un cadre politique et institutionnel pour la coopération industrielle entre les pays en développement devrait permettre une utilisation optimale des ressources technologiques et matérielles des pays en développement pour un développement mutuellement avantageux des marchés et des échanges en produits appropriés. La CIPD serait ainsi une mesure de premier ressort et non de dernier ressort. Un programme d'action auto-dynamique de CIPD favoriserait l'expansion des capacités technologiques des pays en développement et les mettrait en mesure de tirer un meilleur parti de la coopération Nord-Sud.

17. Le type de développement industriel que les pays en développement devraient favoriser a fait l'objet d'une ample discussion. Certains experts ont estimé que l'"imitation" du "modèle occidental" avait entraîné un développement inéquitable, des surcapacités de production de biens inappropriés, un appauvrissement des zones rurales et l'émergence de classes élitaires. Le besoin se fait donc sentir de stratégies d'industrialisation alternatives dont l'étude entrerait dans le champ de compétence de l'ONUDI. La CIPD gagnerait en utilité si la structure et la typologie de l'industrialisation prenaient en compte les dotations en ressources humaines et matérielles des pays en développement, les besoins fondamentaux de la population et la nécessité d'assurer une distribution équitable des revenus. Un cadre politique de ce genre permettrait aux pays en développement de s'entraider par des transferts de technologies pertinentes et des échanges de produits appropriés.

18. On pourrait envisager des arrangements triangulaires où une institution internationale telle que l'ONUDI agirait comme "modérateur" pour garantir que des conditions équitables président au transfert de technologies. Il faudrait aussi envisager des arrangements multilatéraux dont le champ ne se limiterait pas à la création d'industries mais s'étendrait au commerce entre membres d'un groupe de pays. De tels arrangements, permettraient d'ajuster les ressources d'un pays aux moyens technologiques gestionnaires et financiers de pays différents. Le commerce entre pays en développement de produits adaptés à leurs besoins et à leurs marchés - sans répondre forcément aux normes des pays développés - serait un puissant moyen d'accélérer l'industrialisation de nombreux pays en développement.

19. La CIPD pourrait certainement faciliter la recherche d'une alternative crédible aux liens industriels Nord-Sud en matière d'accès aux facteurs de production (savoir-faire, technologie, financement, etc) et/ou de conditions d'obtention de ces facteurs, en accord avec les principes d'égalité et de réciprocité d'intérêt, dans un véritable esprit d'interdépendance. Il ne faut cependant pas se dissimuler que la CIPD subit des contraintes qui procèdent, les unes des antécédents historiques des pays en développement, les autres de l'absence d'un ensemble complet de mécanismes adéquats pour conduire cette coopération avec efficacité. Parmi les premières on peut mentionner : la soumission aveugle au concept d'Etat-Nation comme unité économique, abstraction faite de ses richesses naturelles ou de sa superficie; les différences de langues et de systèmes politiques, administratifs et juridiques; les canons de consommation et de production qui favorisent les produits et les technologies originaires de pays développés; l'existence d'infrastructures et d'équipements institutionnels et physiques qui favorisent ou tendent à perpétuer la coopération entre pays développés et pays en développement, enfin les mécanismes créés par les pays développés pour influencer le processus d'industrialisation des pays en développement par divers moyens, y compris quelquefois par l'emprise qu'ils exercent sur certaines institutions internationales pour le développement. Au nombre des secondes figurent : l'absence de systèmes d'information sur les besoins et les capacités de la CIPD; un défaut d'harmonisation des stratégies et politiques d'industrialisation orientées vers la CIPD, enfin le manque de capacité organisationnelle adéquate aux niveaux national, régional et interrégional pour favoriser la CIPD.

20. Une CIPD efficace suppose une ferme volonté et un engagement sans réserves de la part d'Etats souverains, et des initiatives gouvernementales sont nécessaires à l'établissement d'un cadre adéquat de coopération dans l'industrie. En outre, la CIPD ne prendra tout son sens que si elle s'appuie sur le développement de capacités et de compétences technologiques et d'entreprise à l'échelon national. Il faudrait développer dans chaque pays les institutions d'éducation, de formation, de technologie et de R-D et la CIPD devrait concourir à cet effort. Il faudrait aussi assurer la mise en commun des moyens scientifiques de conduite d'activités d'éducation, de formation et de R-D, et veiller à ce que les institutions considérées collaborent entre elles.

Les programmes de la CIPD pourraient viser à la mise en place de systèmes industriels complets: établissements industriels, formation de cadres techniques et gestionnaires, développement de compétences en ingénierie, capacités de R-D, équipements de fabrication de matériel et autres éléments qui jouent un rôle dans

le secteur industriel. Des arrangements de jumelage entre institutions et entreprises de pays en développement seraient susceptibles d'accélérer ce processus. L'ONUDI a déjà encouragé de tels arrangements et devrait s'efforcer de les affiner à l'avenir.

21. La Réunion a souligné la nécessité que l'ONUDI organise la collecte et la diffusion d'informations sur "l'offre et la demande" de CIPD. D'une part, l'ONUDI devrait faire office de centrale d'information qui fournirait tous renseignements nécessaires en matière de technologie, de ressources humaines, de matières premières, de capacités de conseil, etc. pour permettre aux pays en développement d'exploiter aux mieux les possibilités de coopération mutuelle. D'autre part, l'ONUDI pourrait jouer un rôle d'intermédiaire en repérant les domaines ou les projets où la coopération serait particulièrement efficace et avantageuse pour toutes les parties prenantes.

22. Quelques pays en développement ont réussi en s'inspirant des leçons progressivement tirées du remplacement des importations comme de l'adaptation et du développement de technologies, à se doter de capacités de conception, d'adaptation technique et de création de produits et de procédés à telles enseignes qu'ils sont devenus exportateurs de technologie. Il en est souvent résulté la mise au point à meilleur compte de produits et de procédés plus appropriés que ce ne serait le cas pour des technologies ou des produits analogues en provenance de pays développés. L'avantage de la CIPD pour le pays ou l'entreprise bénéficiaire serait de déboucher sur une technologie et des produits adaptés aux conditions locales, une moindre ampleur des échelles de production inférieures, des technologies plus simples et à plus forte intensité de main-d'oeuvre, une plus grande flexibilité du matériel, de plus faibles exigences en savoir-faire, l'utilisation d'intrants et des matières premières locaux, l'aptitude à travailler dans des conditions ambiantes plus dures, etc.

23. La Réunion a souligné l'importance qui s'attache à ce que les pays en développement acquièrent des compétences et des capacités intellectuelles et scientifiques. Non moins essentiels que les habiletés technologiques et scientifiques sont la faculté d'entreprise et la maîtrise de l'art de négocier. Ce n'est qu'à cette condition que les pays en développement pourront tirer pleinement parti du transfert de technologie en provenance des pays développés.

24. La CIPD ne doit pas s'inspirer des arrangements qui régissent les transferts de technologie des pays développés vers les pays en développement, considérés comme inéquitables. Or, par définition, qui dit CIPD dit égalité et avantages mutuels. Une façon de faciliter une utilisation optimale des possibilités de

la CIFD serait de préparer des directives appropriées pour la mise en oeuvre de cette coopération entre pays en développement.

25. La Réunion a remarqué que les pays en développement avaient déjà fortement intensifié leurs consultations et leurs activités de planification commune pour la coopération économique entre eux, comme en témoignent notamment la Conférence de haut-niveau sur la coopération économique entre les pays en développement qui s'est tenue à Caracas, et les réunions de suivi ainsi que les réunions du Mouvement des pays non alignés. Les deuxième et troisième Conférences générales de l'ONUDI ont également souligné l'importance fondamentale de la coopération économique entre les pays en développement dans leurs Déclarations et Plans d'action de Lima et de New Delhi. Il a cependant été jugé, que les proclamations relatives à l'industrie faites dans les forums internationaux ne devraient pas s'en tenir là mais préconiser la création d'un nouvel ensemble de principes, de politiques et de mesures qui constituerait un cadre d'assistance mutuelle sur un pied d'égalité.

26. De ce qui précède il découle que la promotion d'un flux accru et plus efficace de technologie, de capital et de savoir-faire industriels pour l'industrialisation des pays en développement est subordonnée à la réunion d'un certain nombre de conditions préalables, soit : a) la formulation de politiques et d'incitations génératrices de coopération industrielle entre pays en développement qui, d'une part soient intégrées aux plans et politiques globaux de développement national, d'autre part soient sous-tendues par des considérations d'équité et de réciprocité dans le partage des avantages, b) la création aux échelons national, régional et international de mécanismes appropriés pour l'application de ces politiques et c) le recensement des domaines ou des projets prometteurs au triple plan de l'efficacité de la coopération, de la réciprocité des avantages et des capacités de réalisation des pays en développement.

B. Considérations de politique générale

27. Les participants ont reconnu que les pays en développement devaient, en priorité, adopter des politiques et des mesures d'encouragement de nature à favoriser la CIPD. A cet égard, ils ont estimé qu'il était impossible de formuler des politiques applicables à tous les pays en développement; il fallait en effet s'attendre à ce que les stratégies et politiques industrielles de ces pays - dont les mesures en faveur de la CIPD sont partie intégrante - varient selon leur mode de développement, leur niveau d'industrialisation,

leur superficie et leur situation géographique, etc., et selon leur manière de réagir à l'évolution de la situation économique internationale.

28. Les participants ont néanmoins défini les orientations énumérées ci-après, dont les politiques et les systèmes d'incitation visant à promouvoir la CIPD devraient s'inspirer aux niveaux mondial, régional et bilatéral en vue d'atteindre des objectifs précis. Au niveau mondial, ces politiques et systèmes devraient tendre à concrétiser et à harmoniser les objectifs et les activités des organismes et des mécanismes internationaux que les pays en développement pourraient envisager de mettre en place pour accélérer, collectivement, leur industrialisation; les politiques et systèmes en question devraient donc viser à :

- a) Renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement afin qu'ils obtiennent, de la part des pays développés, des conditions justes et équitables pour le transfert de techniques et de compétences en matière de gestion, de moyens de financement, d'énergie et de capital ainsi que de produits intermédiaires pour l'industrialisation;
- b) Liffuser les informations et faciliter la circulation des ressources humaines, techniques, énergétiques et financières entre les pays en développement;
- c) Accroître les investissements étrangers directs entre pays en développement, notamment en faveur des pays les moins avancés;
- d) Renforcer les échanges Sud-Sud d'articles manufacturés et de matières premières nécessaires, tout en veillant à ce que les pays les moins avancés ne deviennent pas la nouvelle périphérie des centres industriels du monde en développement.

29. Aux niveaux bilatéral, régional et interrégional, les politiques et les systèmes d'incitation en faveur de la CIPD devraient tendre à :

- a) Coordonner et harmoniser les plans nationaux d'industrialisation et promouvoir la planification et la programmation sectorielles des industries au niveau régional;
- b) Créer des entreprises industrielles multinationales dans des domaines prioritaires clefs, utilisant des matières premières locales;

- c) Favoriser les coentreprises industrielles, publiques ou privées, entre pays en développement;
- d) Encourager les bureaux d'études techniques et d'ingénieurs-conseils des pays en développement à faire des soumissions et à élaborer des projets en commun;
- e) Renforcer aux niveaux régional et interrégional, les associations industrielles et professionnelles des pays en développement;
- f) Assurer aux pays qui amorcent leur industrialisation un traitement spécial dans la répartition des coûts et avantages découlant de projets de CIPD;
- g) Développer la coopération financière en matière d'élaboration de projets et d'investissements industriels.

30. Les participants ont noté qu'il existait, au niveau gouvernemental, des mécanismes permettant de mettre en oeuvre des politiques et des mesures favorables à la CIPD : accords cadres bilatéraux, participation aux organisations régionales et sous-régionales, contacts à l'occasion de réunions du Groupe des 77 et des pays non alignés, etc. En outre, dans la plupart des pays d'Amérique latine et au sein de l'ANASE, des arrangements ont été pris en vue d'une coopération entre entreprises. Constatant que, dans la pratique, la coopération s'établissait entre sociétés (privées ou publiques), les participants ont reconnu la nécessité de resserrer les liens et de multiplier les échanges de vues entre chefs d'entreprise aux fins d'accélérer la CIPD.

31. Les participants ont pris en considération l'expérience des pays d'Amérique latine et de l'ANASE en ce qui concerne la coopération au sein de réseaux sectoriels ou par branche d'industrie. Cette forme de coopération pourrait conduire certains pays à se spécialiser dans des domaines déterminés de la recherche-développement, au profit d'un groupe donné de pays. On a noté qu'il était possible d'organiser des réseaux coopératifs non seulement dans des secteurs "durs", comme par exemple l'acier, l'aluminium, le ciment, etc. mais aussi dans des secteurs "doux", comme la formation, l'informatique, le génie génétique, etc.

32. On pourrait encourager les pays en développement à conclure, aux niveaux mondial, régional ou sous-régional, des accords visant à répartir entre eux différents sous-secteurs ou branches d'industrie, en vue d'une spécialisation, de la mise au point de techniques, d'activités d'enseignement et de formation,

de conception de produits, etc. Cette spécialisation permettrait de concentrer les efforts non seulement pour suivre l'évolution des techniques dans le monde mais aussi, dans certains cas, pour faire un bond en avant et prendre la tête dans un domaine déterminé. Tous les membres d'un groupement régional, voire tous les pays en développement devraient pouvoir en bénéficier.

33. La promotion et le développement des petites industries offraient - a-t-on noté - de vastes possibilités de CIPD. Le développement en Inde de services de consultants pour les petites industries au moyen d'une coopération entre des organismes de financement du développement en était l'illustration. Peut-être serait-il possible d'organiser des réseaux de ce genre groupant des organismes de financement du développement ou des services de promotion industrielle dans un cadre régional ou sous-régional. On a signalé aux participants que l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises apportait son concours dans ces domaines.

34. Les participants ont noté que certains pays avaient mis sur pied des banques spéciales chargées de coordonner les programmes ou les projets de coopération avec les pays en développement. D'autres pays, notamment des pays développés, avaient établi des institutions pour la coopération économique avec les pays en développement. Il a été proposé que l'ONUDI analyse le rôle de ces banques et institutions ainsi que leur contribution à la promotion des programmes de CIPD.

35. Deux groupes de travail ont été créés en vue d'examiner plus à fond les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour : le premier était chargé des mécanismes pour la promotion de la CIPD et le second des domaines se prêtant plus particulièrement à cette coopération. Les rapports des groupes de travail ont été adoptés en plénière et ont inspiré les chapitres III et IV du présent rapport.

CHAPITRE III - POLITIQUES, INSTRUMENTS ET DISPOSITIFS
DE COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

36. Le mandat et la composition du Groupe de travail No 1 sont indiqués à l'Annexe 4.

37. Conformément à son mandat et sur la base de la documentation présentée, le Groupe de travail a tenu trois séances dont sont issues les conclusions et recommandations suivantes.

A. Politiques

38. De toute évidence, il ne peut y avoir de coopération efficace, que celle qui émane de la volonté et de l'engagement d'Etats souverains. Cette volonté une fois acquise, les pays en développement devraient appliquer, individuellement et collectivement, toutes les politiques et mesures nécessaires à la promotion et au renforcement des activités de coopération industrielle menées entre eux. Ces politiques devraient viser à :

- Multiplier les initiatives en faveur de la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD), ce qui exige des informations sur les possibilités d'opérations CIPD, une étude de l'offre et de la demande potentielle et des mécanismes de mise en contact des parties prenantes probables à de telles activités;
- Fournir aux parties intéressées un appui financier et des incitations pour la conduite d'activités de CIPD;
- Monter des opérations CIPD génératrices d'avantages pour les pays concernés;
- Elaborer des propositions concrètes concernant notamment une coopération entre entreprises publiques et privées, une coopération entre institutions appuyant l'industrialisation et la coopération visant au développement de systèmes industriels complets;
- Créer des réseaux de coopération technique entre deux ou plusieurs pays en développement;
- Formuler des programmes intégrés de développement industriel dans des domaines comme les agro-industries et les équipements énergétiques;

- Créer des réseaux d'associations nationales d'entreprises manufacturières et de chambres de commerce et d'industrie pour aider à l'identification de projets et promouvoir les contacts entre les chefs d'entreprise concernés.

39. Les pays développés devraient apporter leur soutien aux programmes CIPD par divers moyens tels que les suivants :

- Fournir, dans le cadre de leurs programmes d'assistance au développement, des fonds pour la promotion de coentreprises industrielles et entreprises multinationales des pays en développement, pour les activités de recherche technologique, pour des études de préinvestissement et pour des investissements effectifs;
- Faciliter l'acquisition de facteurs de production matériels et technologiques dans les projets d'investissement qu'ils financent, afin d'encourager l'importation de biens de capital, de services d'ingénierie et de technologie en provenance d'autres pays en développement;
- Appuyer l'élaboration de nouveaux mécanismes d'attribution de crédits à l'exportation et de garanties corrélatives par la Banque mondiale et les banques régionales de développement;
- Appuyer la création de la Banque Sud-Sud à la lumière des études actuellement menées par le Groupe des 77;
- Accroître leurs contributions volontaires au Programme de développement des Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel afin de couvrir les besoins croissants des pays en développement relativement aux opérations et programmes CIPD.

B. Instruments et dispositifs

40. La concrétisation de politiques en faveur de la CIPD présuppose l'existence de divers instruments et mécanismes à différents niveaux. La Réunion a recensé les suivants.

a) Niveau national

i) Coopération entre entreprises

41. Les autorités nationales devraient énergiquement promouvoir la coopération interentreprises dans le vaste champ s'étendant des transactions technologiques

aux investissements étrangers directs par le canal d'une coentreprise ou d'une entreprise multinationale créée par plusieurs pays en développement. Les entreprises tant publiques que privées ont un rôle important à jouer en CIPD, et il faut mettre en oeuvre les incitations et les mécanismes d'assistance nécessaires pour promouvoir leur participation.

42. Pour guider correctement les opérations CIPD entre entreprises de façon qu'elles exercent un impact positif à travers la structure productive tout entière des pays partenaires, il faudrait, d'une part élaborer un ensemble de directives à l'initiative de l'ONUDI, d'autre part fournir aux entreprises un soutien financier et d'autres incitations aux niveaux national et international pour les amener à se conformer à ces directives. Ce serait la meilleure façon de doter les opérations "commerciales" de CIPD de caractéristiques qui les rendent réellement coopératives.

43. Il faudrait explorer les possibilités de création d'entreprises multinationales entre plusieurs pays en développement, éventuellement par des accords s'inscrivant dans des dispositifs d'intégration subrégionale. Il faut examiner avec soin les aspects pratiques du problème, par exemple le rôle dévolu aux entreprises privées et publiques dans les efforts en ce sens, la manière dont la production doit être organisée entre les pays participants et le mode de répartition des avantages obtenus.

ii) Mesures incombant au gouvernement

44. Les gouvernements devraient sciemment considérer l'inclusion de programme CIPD dans les plans de développement nationaux. Ils devraient créer des points focaux de CIPD qui centraliseraient l'appui et les conseils reçus d'institutions extérieures et d'organisations interrationales. Ces points parationaux devraient en outre recueillir des informations sur les capacités d'offres et les besoins de leurs pays en matière de CIPD et les communiquer à d'autres pays en développement par le canal de la Banque d'informations industrielles et techniques de l'ONUDI. Ils devraient aussi susciter systématiquement des actions CIPD.

45. Une autre possibilité offerte aux gouvernements est de conclure des arrangements de coopération soit du type "accord cadre" soit visant spécifiquement des programmes déterminés. Une formule particulièrement intéressante est celle de l'accord de "jumelage", qui peut soit associer en un dispositif de coopération à long terme des entreprises industrielles (principalement du secteur public)

ou des institutions qui soutiennent l'industrialisation (instituts de recherche, écoles d'ingénieurs, institutions de normalisation) soit viser à développer un système industriel complet dans une branche donnée.

b) Niveaux multinational, subrégional, régional et interrégional

46. Parmi les multiples possibilités qui s'offrent à ces niveaux, on peut mentionner :

- La création de mécanismes favorables à la CIPD au sein de dispositifs d'intégration. Il pourra s'agir de mesures de libéralisation du commerce, d'actions de programmation industrielle destinées à promouvoir l'intercomplémentarité industrielle entre pays en développement, de la création d'entreprises multinationales, de l'engagement de projets communs de la mise en place d'infrastructures physiques (hydro-électricité, routes et ponts internationaux, chemins de fer, etc.), de la mise en place de programmes communs de développement technologique, de mesures propres à promouvoir la complémentarité et la coopération en matière de services de conseil et d'ingénierie, de coopération dans le domaine de la formation universitaire, etc;
- L'établissement de réseaux de coopération technique reliant des institutions à vocation analogue de différents pays, aussi bien dans des secteurs de technologie "douce" tels que la formation professionnelle, la formation d'ingénieurs, la recherche technologique, les normes, etc. et dans des secteurs de technologie "dure" tels que l'agro-industrie, la pétrochimie, etc;
- La création de coentreprises technologiques, susceptibles d'offrir aux pays participants des services et des "paquets" de savoir-faire technologiques dans des domaines tels que le fer et l'acier, la production d'électricité, les métaux non ferreux, les matières plastiques, etc. Ce type de mécanismes pourrait compléter les réseaux de coopération technique dans une branche donnée;
- Des "clubs de coopération industrielle" du genre de ceux de l'ANASE (Association des nations d'Asie du Sud-Est) seraient un instrument utile pour promouvoir la coopération entre organisations des secteurs privé et public dans des branches déterminées de l'industrie;

- Les ententes de crédits fiscaux pourraient étayer la promotion d'entreprise multinationales dans le cadre d'une large coopération économique interrégionale;
- Il faudrait promouvoir les confrontations d'expérience entre groupements économiques de régions différentes. Un point important est la prise des dispositions juridiques nécessaires à la création de mécanismes et d'instruments de CIF. tels que les entreprises multinationales.

c) Niveau mondial

47. Les instruments à prévoir au niveau mondial auraient pour vocation de soutenir la CIPD et de renforcer la position de négociation des pays en développement. Parmi les mécanismes envisageables figurent les suivants :

- Un service de développement de projets chargé d'aider à la préparation de projets industriels, y compris en menant des études de faisabilité et en émettant des propositions de projets bancables, ainsi qu'il avait été suggéré à la troisième Conférence générale de l'ONUDI dans sa Déclaration et son Plan d'action de New Delhi;
- Un système d'information sur les projets industriels, avec mission de recueillir et de diffuser des informations sur des projets industriels, afin de permettre un repérage rapide des possibilités de CIPD;
- Des arrangements destinés à assurer des moyens financiers suffisants aux activités et programmes de CIPD. Il pourrait par exemple s'agir de créer une banque internationale pour le développement dans le Sud, selon la proposition formulée dans le Programme d'action de Caracas adopté par la Conférence de haut niveau du Groupe des 77 sur la coopération économique entre pays en développement ou d'établir une banque internationale pour le développement industriel comme l'avait proposé l'ONUDI;
- Des mécanismes chargés de conseiller les pays en développement dans leurs négociations les uns avec les autres et avec les pays industrialisés (par exemple le Secrétariat du tiers monde).

C. Rôle de l'ONUDI et d'autres organismes internationaux

48. Etant donné les avantages que pourraient en retirer les pays en développement, il faudrait que les organisations internationales apportent un soutien et un concours sans ambiguïté aux activités et programmes de CIPD. Les organismes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, devraient consacrer à ces programmes une part importante des ressources dont elles disposent pour l'assistance technique. Les institutions financières internationales et régionales devraient infléchir leurs politiques opérationnelles et financières au profit de projets de CIPD.

49. L'ONUDI devrait jouer un rôle actif et dirigeant dans la promotion et la mise en oeuvre d'activités de CIPD et, à cette fin, il faudrait qu'elle adopte les mesures suivantes :

- a) Soutien organisationnel. L'ONUDI devrait renforcer et élargir son service chargé de promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement.
- b) Assistance. L'ONUDI devrait aider les pays en développement à recenser les possibilités qui s'offrent dans différentes branches industrielles. Elle devrait renforcer ses activités de promotion d'investissements industriels, notamment en favorisant la conclusion d'arrangements pour la mise en place de coentreprises au service de la CIPD. Il faudrait aussi qu'elle aide à élaborer de accords et des contrats types dans le cadre du Système de consultations de l'ONUDI. L'Organisation devrait renforcer et amplifier son Système d'échange de renseignements techniques (TIES) de manière à accroître la capacité des entreprises des pays en développement de négocier l'acquisition de technologies et leur adaptation. Une autre tâche importante de l'ONUDI est de recenser des institutions remplissant les conditions requises pour faire office de "Centres d'excellence" pour la formation de personnel industriel et, ultérieurement, de soutenir cette activité. Il faudrait analyser l'expérience acquise par les clubs industriels de l'ANASE dans le cadre des activités de coopération industrielle de cette association en vue de préparer une application plus extensive de cette formule.

- c) Réunions et études. L'ONUDI devrait organiser des réunions d'experts avec mission d'explorer les possibilités de CIPD qui s'offrent dans diverses branches industrielles. L'Organisation devrait également promouvoir ou réaliser des études susceptibles de favoriser, d'encourager et d'orienter les activités de CIPD, par exemple une étude des accords de coopération industrielle existants, la rédaction d'un guide sur le sujet, des études pragmatiques destinées à déboucher sur des propositions concrètes de la CIPD, une analyse de l'impact des sociétés transnationales sur les activités de CIPD. Il faudrait aussi que l'ONUDI amplifie ses réunions de solidarité en faveur des pays les moins avancés et appuie l'organisation de tables rondes dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pendant les années 80.
- d) Information. L'ONUDI devrait aider à l'établissement de canaux d'information entre pays en développement, consacrer un chapitre spécial aux activités et programmes de CIPD dans chaque édition de son Etude du développement industriel et publier un bulletin périodique contenant des informations pertinentes sur la nouvelle capacité industrielle et sur le type d'assistance et de coopération requise ainsi que des détails utiles sur la modernisation et le renforcement des unités industrielles existantes.

CHAPITRE IV - DOMAINES OU LA COOPERATION INDUSTRIELLE
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EST EFFICACE

50. On trouvera à l'Annexe 4 le mandat et la composition du Groupe de travail No 2. Conformément à ce mandat et sur la base de la documentation qui lui a été soumise, le Groupe de travail a tenu trois séances, d'où ressortent les conclusions et recommandations suivantes.

51. Le groupe a souligné que pour donner corps à la coopération industrielle entre pays en développement (CIPD), il fallait recenser les domaines et les projets sectoriels et fonctionnels offrant des perspectives prometteuses. Les participants à la réunion n'ont passé en revue que les éléments essentiels aux unités de production industrielle, à savoir : ressources humaines, technologie, énergie, financement, commercialisation et services de conseil industriel. Tout en notant l'importance des secteurs de services, tels que assurances, communications, et transports, notamment maritimes, ils ne sont pas entrés dans les détails, puisque ces questions sont traitées par d'autres organes du système des Nations Unies.

A. Développement des ressources humaines

52. Le Groupe d'experts a reconnu l'importance essentielle du développement des ressources humaines pour l'industrie et a souligné la nécessité d'une coopération entre les institutions (scientifiques notamment) des pays en développement. Une telle coopération n'est pas seulement souhaitable mais nécessaire si l'on veut réduire la durée et le coût de la formation en mettant en commun les moyens de formation existants et en échangeant des données d'expérience. En dehors des principaux secteurs de la production industrielle, l'accent a été mis plus particulièrement sur les besoins des agro-industries en matière de formation et de services de vulgarisation. On a fait observer que des cours de formation professionnelle dans ce domaine, où les possibilités d'emploi sont nombreuses, favoriseraient le processus de développement industriel.

53. Il est opportun par ailleurs d'adapter aux besoins les programmes d'enseignement et de formation. Si les besoins sectoriels diffèrent d'un pays à l'autre suivant les priorités des divers secteurs industriels, certains sujets fonctionnels sont communs à tous et doivent être traités. Ils ont trait aux capacités scientifiques et technologiques, à l'aptitude aux décisions, aux bureaux de conseil et d'études, à la gestion et à l'exploitation des entreprises, à la gestion des projets, etc.

54. Le groupe d'experts a souligné qu'il était essentiel de développer les capacités technologiques indigènes pour que les pays puissent sélectionner, adapter et assimiler la technologie, sans quoi le transfert de technologie n'a pas de sens.

55. Le rôle de la planification de la main-d'oeuvre dans le développement industriel a fait l'objet d'une attention particulière et le groupe a jugé que la planification et l'élaboration de politiques relatives au développement des ressources humaines étaient indispensables si l'on voulait conférer une certaine dynamique à la stratégie de développement industriel. Posent une question importante les besoins particuliers des pays les moins avancés en services, techniques et institutions de vulgarisation et la façon dont ces besoins peuvent être satisfaits par la CIPD.

56. Le groupe a par ailleurs cité l'enseignement et la formation orientés vers le développement pour répondre aux besoins particuliers des pays et étudié la façon d'atteindre cet objectif au moyen de réseaux de coopération.

57. Le groupe a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les pays en développement devraient, avec le concours de l'ONUDI et d'autres organismes internationaux, recenser les besoins sectoriels et fonctionnels en matière de formation en vue du développement des ressources humaines. A cette fin, il faudrait recenser les problèmes les plus importants et les plus urgents.
- b) Il faudrait envisager la création de réseaux régionaux d'établissements de formation et de centres d'excellence dans les pays en développement afin de pouvoir offrir une gamme étendue de programmes de formation et de développement adaptés aux besoins industriels, technologiques et décisionnels de ces pays.
- c) L'ONUDI a été instamment priée de poursuivre ses travaux et de continuer à recenser les centres d'excellence existants, à évaluer leurs capacités et leurs possibilités de formation et à élaborer des projets de coopération technique visant à renforcer ces centres afin de répondre aux besoins nationaux ainsi qu'à ceux d'autres pays en développement.

- d) Les facteurs environnementaux, culturels et opérationnels n'étant pas les mêmes dans les pays en développement que dans les pays développés, il conviendrait que les pays en développement effectuent, avec le concours de l'ONUDI, et en vue du perfectionnement des cadres et chefs d'entreprise des études de cas appropriées à leur situation et qu'ils échangent ce type de renseignements afin de mettre au point une "documentation" et des "systèmes" de formation.
- e) Il faudrait élaborer des directives pour aider les pays les moins avancés en ce qui concerne les services de vulgarisation, les techniques, la diffusion de l'information et la formation de la main-d'oeuvre industrielle, y compris pour les industries rurales. Ces directives devraient reposer sur l'échange de données d'expérience et la mise en commun des idées des pays en développement dans ce domaine.

B. Technologie

58. Le groupe d'experts a constaté l'importance des technologies nouvelles et s'est demandé quel pouvait être leur impact sur les pays en développement. A cet égard, il a pris note du rapport du Forum international sur les innovations techniques (ID/WG.389/6) et du document intitulé "Développement de l'industrie mondiale : la coopération pour une croissance dynamique" (JD/WG.391/9).

59. On a fait remarquer que les technologies nouvelles étaient en train de modifier rapidement le processus d'industrialisation et le mode de transfert de la technologie et que les conséquences ne tarderaient pas à s'en faire sentir sur la qualité de la vie dans les pays en développement. Le groupe a estimé que ces pays devraient étudier attentivement et de toute urgence les modalités de coopération requises pour élever le niveau des compétences de façon à pouvoir répondre aux défis lancés par les innovations techniques.

60. L'apparition de ces technologies nouvelles devrait apporter un élément nouveau qui conduise à un autre mode de coopération entre pays en développement. Les problèmes posés par la collecte d'informations sur les technologies nouvelles, la prévision, l'appréciation, la sélection, l'acquisition, l'adaptation et l'assimilation de ces techniques exigeront une coopération étroite et l'échange d'informations sur les politiques et expériences dans ce domaine. Les pays en développement devront peut-être envisager d'adopter une stratégie collective pour faire face à ces changements technologiques.

61. Le groupe a noté que les percées technologiques dans certains domaines ouvraient des possibilités neuves de coopération Sud-Sud et a cité à cet égard l'exemple de la biomasse et de son utilisation.

62. Le groupe a reconnu que le système d'échange de renseignements techniques de l'ONUDI (TIES) était important et utile dans le domaine de la coopération, et qu'il pouvait servir à accroître les capacités techniques des entreprises locales, ainsi que leur pouvoir de négociation en ce qui concerne l'acquisition de technologies, et à renforcer la position collective des pays en développement dans les négociations sur le marché de la technologie. Prenant note des recommandations de la Conférence d'experts de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement tenue à Caracas et de la réunion des directeurs d'institutions scientifiques et techniques des pays en développement (CRP.2), le groupe a vivement recommandé de renforcer et d'élargir le système TIES pour y inclure d'autres pays en développement. Il a également abordé les problèmes de la genèse et de l'utilisation des technologies et a noté que la coopération entre organismes de recherche-développement dans les pays en développement devrait être accélérée.

63. Le groupe a formulé les recommandations suivantes :

- a) Il faudrait évaluer en profondeur l'impact des technologies nouvelles dans les pays en développement et recenser les domaines de coopération. Eu égard au rôle précurseur joué par l'ONUDI dans ce domaine jusqu'à présent, dont il s'est félicité, le groupe a recommandé que l'Organisation poursuive et accélère ses activités. Des programmes de CIPD visant à harmoniser les politiques et à élaborer des projets devraient être mis sur pied dans les pays en développement.
- b) Le Système d'échange de renseignements techniques de l'ONUDI (TIES) devrait être élargi et axé sur les besoins sectoriels. Il faudrait parfaire la manière d'utiliser le TIES pour aider les pays les moins avancés et améliorer les mécanismes d'utilisation du TIES sur la base de l'expérience acquise.
- c) Il faudrait constituer des réseaux régionaux et inter-régionaux d'établissements de recherche-développement et mettre sur pied des programmes et des activités spécifiques

de recherche-développement en vue de projets concertés de R-D, qui répondraient aux besoins d'un ou de plusieurs pays en développement. On s'y attacherait à mettre au point des technologies pertinentes.

C. Energie

64. Le groupe d'experts a étudié les paragraphes 67 et 71 du document ID/WG.399/1, les recommandations contenues dans le document de conférence No 3 et les renseignements donnés dans le document de conférence No 9. Il a reconnu l'importance de l'énergie du point de vue de l'industrialisation. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'élaborer des programmes concertés de conservation et d'économie de l'énergie, notamment pour les petites et moyennes industries. A cet égard, il a pris note avec satisfaction des travaux entrepris par l'ONU/II dans certains secteurs industriels et a suggéré de poursuivre ce programme.

65. Dans les domaines de l'équipement, des bureaux d'ingénieurs-conseils de la gestion des études et projets en vue de la mise au point de plans énergétiques intégrés pour l'industrie, la CIPD a été considérée comme un élément-clef de la coopération industrielle.

66. Le groupe a évoqué les possibilités de CIPD qu'offrent les minicentrales hydro-électriques, la fabrication d'équipement, les services de consultation et d'études, la gestion opérationnelle et les programmes de formation.

67. Il a estimé qu'il fallait élaborer des programmes concertés dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables destinées à compléter les sources traditionnelles.

D. Financement

68. Le groupe a reconnu l'importance du financement pour le développement industriel et les possibilités de coopération qui existent dans ce domaine. Il a cité les institutions financières de développement régionales qui ont pour but d'attirer et de mobiliser des capitaux provenant des marchés financiers internationaux et de les diriger sur les activités régionales prioritaires des différents programmes. L'interaction de ces institutions financières industrielles a été jugée souhaitable. Le groupe a également estimé que la Banque Sud-Sud, si elle venait à être créée, pourrait aider les réseaux régionaux

de banques de développement à accroître les activités de CIPD. Il a également mentionné l'importance des accords de jumelage entre organismes financiers de développement et des accords de coopération pour la formation de cadres dans le domaine du financement du développement.

E. Commercialisation

69. Le groupe a estimé que les principaux obstacles à l'accroissement du commerce des articles manufacturés entre pays en développement étaient les suivants : une information inégale et partielle, une communication insuffisante et l'absence de réseaux de commercialisation pour les entreprises industrielles des pays en développement. Les organisations commerciales générales de ces pays, qui sont parvenues à mettre des entreprises industrielles nationales en relation avec des acheteurs et des vendeurs étrangers, permettraient de surmonter en grande partie des obstacles. Cela nécessiterait un système reposant sur la création d'organisations commerciales générales (publiques ou privées) dans tous les pays en développement et d'un réseau régional et interrégional disposant d'un système collectif de collecte de données.

70. Les pays en développement devraient accorder aux matières premières et aux produits manufacturés en provenance d'autres pays en développement, des priorités et préférences conformes aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

CHAPITRE V - CLOTURE DE LA REUNION

71. Le projet de rapport de la Réunion a été présenté par le Rapporteur, M. A.S. Ojerinola, à la dernière séance plénière, le 22 juillet. Après l'introduction de plusieurs amendements, le rapport dans son ensemble a été officiellement adopté par la Réunion, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de le mettre au point.

72. Le Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd-El Rahman Khane, a remercié le Gouvernement, ainsi que le peuple thaïlandais de leur coopération et de leur hospitalité, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de son assistance pour l'organisation de la Réunion. Le soutien et l'intérêt manifestés par le Gouvernement thaïlandais, qui a déjà une longue expérience de la coopération avec d'autres pays en développement, a-t-il déclaré, attestent l'importance du sujet dans le secteur de l'industrialisation. Le Directeur exécutif s'est déclaré convaincu que les conclusions et les recommandations adoptées donneraient aux pays en développement un nouvel exemple pour édifier leur autonomie collective.

73. M. G.S. Gouri, Président du Groupe spécial pour la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, a remercié le Gouvernement thaïlandais, les membres du Bureau et tous les participants de leur contribution à la Réunion laquelle, a-t-il déclaré, apportera beaucoup à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

74. Dans sa déclaration de clôture, le Président, M. Djakkrit Puranasamriddhi, a exprimé les remerciements du Gouvernement thaïlandais qui est heureux d'avoir accueilli une manifestation aussi importante. Les débats de la Réunion, a-t-il déclaré, ont renforcé la conviction que la coopération industrielle entre pays en développement pouvait et devait être le moyen permettant d'élaborer une nouvelle stratégie du développement industriel pour les pays en développement, fondée sur les principes d'égalité et de justice et de profond engagement vis-à-vis de l'autonomie collective, laquelle contribuerait puissamment à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

75. La Réunion a remercié le Gouvernement et le peuple thaïlandais de la cordiale hospitalité accordée aux participants et des excellents services fournis à la Réunion.

Annexe 1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur de la Réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rôle et potentiel de la coopération industrielle entre pays en développement dans le contexte de la coopération internationale générale
5. Orientations générales et systèmes d'incitation favorisant la coopération industrielle entre pays en développement
6. Mécanismes de promotion de la coopération industrielle entre pays en développement
7. Domaines où la coopération industrielle entre pays en développement est efficace
8. Formulation de recommandations sur un programme d'action concret et sur le rôle de l'ONUDI
9. Adoption du rapport de la Réunion
10. Clôture de la Réunion

Annexe 2

LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS

1. M. Shazali Mohamed Abdel Magied
Directeur du Bureau exécutif
Ministère de l'industrie
Khartoum
Soudan
2. M. Zainal Abedeen
Directeur général
Bureau de la promotion des investissements
Ministère de l'industrie
Karachi
Pakistan
3. M. Behzad Ahmadi
Expert industriel
Ministère de l'industrie
Téhéran
République islamique d'Iran
4. Mme Fezal Akin
Chef
Groupe de recherche pour les relations industrielles
Ministère de l'industrie et de la technologie
Ankara
Turquie
5. M. Alberto Araoz
Consultant auprès de l'ONUDI
Juan B. Justo 1664
Florida, Buenos Aires
Argentine
6. M. Charles Robert Augustin
Assistant Directeur
Direction de l'industrie
Dépt. du commerce et de l'industrie
Port-au-Prince
Haïti
7. M. Vitazoslav Balhar
Doyen de la faculté d'économie
Université de Bratislava
Rue Odbojarov No 10
Bratislava
Tchécoslovaquie

8. M. Ion Barac
Coordinateur des programmes de l'ONUDI
et d'assistance technique
Conseiller
Ministère des affaires étrangères
Bucarest
Roumanie
9. M. Hossein Bozorgkhan
Expert industriel
Ministère de l'industrie
Téhéran
République islamique d'Iran
10. M. Virendra Kumar Chanana
Co-Secrétaire
Département du développement industriel
Gouvernement indien
New Delhi
Inde
11. M. Elefterios Danellis
Premier conseiller
Ambassade de Grèce
16 Sundar Nagar
New Delhi
Inde
12. M. Pairote Gesmankit
Directeur exécutif adjoint
Association des industries Thaï
Samsen Road
Bangkok
Thaïlande
13. Mme Pataravadee Komalarachun
Spécialiste des relations avec l'étranger
Comité national pour l'ONUDI
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
14. M. Kong Xiangyi
Economiste
Institut chinois de recherche sur
la coopération économique internationale
Andaingmanwai
Pékin
Chine
15. Mme Chutaporn Lambasara
Analyste des politiques et des prévisions
Division des projets économiques
Conseil national du développement économique
et social
Bangkok
Thaïlande

16. Mme Maria Lourdes Lameira
Vice-Présidente
Institut portugais de coopération économique
Avenida da Liberdade, 192, 3^o
Lisbonne
Portugal
17. M. Manu Leopairote
Directeur
Division de l'économie et de
la planification industrielles
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
18. M. Cyprien Lokossou
Administrateur, Directeur
des études et de la planification
Ministère de l'industrie, des
mines et de l'énergie
Cotonou
Bénin
19. M. Rawle Franklin Lucas
Directeur adjoint
Division de l'économie
Ministère des affaires étrangères
Georgetown
Guyane
20. M. Siva Manicavasagar
Secrétaire adjoint
Ministère des industries et
des questions scientifiques
Colombo
Sri Lanka
21. M. Kan D. Mariwalla
Consultant auprès de l'ONUDI
Enclave de Safdarjang
New Delhi
Inde
22. M. Salvator Matata
Directeur général
Ministère du commerce et de l'industrie
Bujumbura
Burundi
23. M. Peter Francis Moore
Directeur adjoint
Département de l'industrie et du commerce
Canberra
Australie

24. M. Pratheep Nakornchai
Fonctionnaire chargé des programmes
Deuxième division de la coopération extérieure
Département de la coopération technique
et économique
Bangkok
Thaïlande
25. M. Yelavarthy Nayudamma
Consultant auprès de l'ONUDI
Institut central de recherche sur le cuir
Madras 600 020
Inde
26. Mme Ben-Jaratana Nopkoon
Directrice
Département des affaires étrangères
Association des industries thaï
Samsen Road
Bangkok
Thaïlande
27. M. Wilfred Lusata Nyachia
Directeur des investissements industriels
Ministère des industries
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
28. M. Muchaneta N. Nyambuya
Sous-Secrétaire
Section de la coordination et de l'administration
du développement
Ministère de l'industrie et de l'énergie
Harare
Zimbabwe
29. M. Alex Segun Ojerinola
Premier Secrétaire
Mission permanente du Nigéria auprès de l'ONUDI
Rennweg 25
Boîte postale 262
Autriche
30. M. Brissi Lambert One
Directeur des actions industrielles
Ministère du plan et de l'industrie
Abidjan
Côte d'Ivoire
31. Mme Cholch'ineepan Padumanonda
Premier Secrétaire
Coordonnatrice par intérim des relations avec la CESAP
Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères
Bangkok
Thaïlande

32. M. Djakkrit Puranasamriddhi
Secrétaire permanent adjoint
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
33. M. Keith Gerard Purcell
Premier Secrétaire adjoint
Première division de l'industrie
Département de l'industrie et du commerce
Canberra
Australie
34. M. Soodsakorn Putho
Fonctionnaire chargé des relations avec l'étranger
Office du Comité national pour l'ONU
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
35. Mme Wilawan Ritruetchai
Fonctionnaire chargée des relations avec l'étranger
Bureau du Comité national pour l'ONU
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
36. M. Ivan Rivera Flores
Secrétaire général
Ministère de l'industrie, du tourisme et
de l'intégration
Lima 27
Pérou
37. M. Santhad Rojanasoonthon
Conseiller du Ministre
Ministère de la science, de la technologie et
de l'énergie
Bangkok
Thaïlande
38. M. Bogic Scepanovic
Chef
du Département de la coopération économique multilatérale
Comité fédéral de l'énergie et de l'industrie
Omladinskih Brigada 1
Belgrade
Yougoslavie
39. M. Achmad Slamet
Assistant spécial du Ministre de l'industrie
Ministère de l'industrie
Jakarta-Pusat
Indonésie

40. M. Antonio Sousa
Directeur
Département de l'assistance économique et technique
Institut portugais de coopération économique
Avenida da Liberdade, 192, 3^o
Lisbonne
Portugal
41. M. Dhawatchai Tangsanga
Directeur
Comité national pour l'ONUDI
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
42. M. Abelardo M. Tolentino Junior
Fonctionnaire du Service commercial
Ministère du commerce et de l'industrie des Philippines
s/c de l'Ambassade des Philippines
Bangkok
Thaïlande
43. M. Thamnu Vasinonta
Directeur
Division de la productivité industrielle
Département de la promotion industrielle
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
44. Mme Orapin Werawut
Directrice
Division du plan
Département de la promotion industrielle
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande

OBSERVATEURS

45. M. Suthi Aksornkitti
Doyen
de la Faculté de mécanique appliquée
Institut de technologie du Roi Mongkut
Institut thaïlandais de mécanique appliquée
Bangkok
Thaïlande
46. M. Somsak Damronglerd
Professeur à la Faculté des sciences
Université Chulalongkorn
Bangkok
Thaïlande

47. M. Salag Dhabanandana
Président
Groupe spécial pour la promotion
de la recherche industrielle
Université Chulalongkorn
Bangkok
Thaïlande
48. Mme Surapee Guptarak
Economiste
Division de l'économie et du plan
Ministère de l'industrie
Bangkok
Thaïlande
49. M. Somboon Intiratana
Economiste
Division des politiques commerciales
Département de l'économie des entreprises
Ministère du commerce
Bangkok
Thaïlande
50. M. Wirote Manopimoke
Economiste
Division de l'industrie
Département de la recherche économique
Banque de Thaïlande
Bangkok-10200
Thaïlande
51. Mme Sudhana Napombejra
Attachée
Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères
Bangkok
Thaïlande
52. M. Narong Rattana
Directeur
Centre de transfert des techniques
Ministère de la science, de la technologie
et de l'énergie
Bangkok
Thaïlande
53. M. Anamai Singhabhandhu
Directeur
Division des relations avec l'étranger
pour les questions techniques
Ministère de la science, de la technologie
et de l'énergie
Bangkok
Thaïlande

54. M. Atish Sinha
Représentant suppléant
Ambassade de l'Inde
Bangkok
Thaïlande
55. Mme Ratana Smachat
Economiste
Division du plan
Département de la promotion industrielle
Rama 6 Rd
Bangkok
Thaïlande
56. M. Harit Sutabutr
Chef
du Centre des activités de recherche-développement
Institut de technologie du Roi Mongkut
Bangkok
Thaïlande
57. M. Sutham Vanichseni
Doyen adjoint pour les questions d'enseignement
Faculté de mécanique appliquée
Université Chulalongkorn
Bangkok-10500
Thaïlande
58. M. Manoo Veeraburus
Vice-Recteur pour les questions d'enseignement
Université Chulalongkorn
Bangkok
Thaïlande

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

59. M. K. Nakagawa
Secrétaire exécutif adjoint
CESAP
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
60. M. V.J. Ram
Chef
de la Division CESAP/ONUUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

61. M. A. Holub
Spécialiste des affaires économiques
Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
62. M. H.M.T. Oppusunggu
Spécialiste des affaires économiques
Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
63. M. M.T. Haq
Conseiller régional sur l'économie industrielle
Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
64. M. Bhavani Dhungana
Consultant auprès de la CESAP
Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
65. M. Pierre Bouvery
Expert associé
Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Programme des Nations Unies pour le développement

66. M. David M. Thorup
Chef par intérim
du Bureau du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

67. M. Sachiko Natsume
Représentant régional adjoint
Bureau du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

68. M. Tyn Myint-U
Chef
Service commun CST/CESAP
sur les sociétés transnationales
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
69. M. Bienvenido Rola
Spécialiste des questions concernant
les sociétés transnationales
Service commun CST/CESAP
sur les sociétés transnationales
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Organisation internationale du travail

70. Mme Anura Krairiksh
Spécialiste des relations
Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
71. M. I. Bissman
Conseiller régional de l'OIT sur
la formation professionnelle
Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande
72. M. A.J. Jose
Spécialiste de l'économie du développement
Projet régional asiatique de l'OIT pour
la promotion de l'emploi
Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

73. M. R. Uranga
Economiste principal
Division de la coopération économique
entre pays en développement
Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement
Genève
Suisse

Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises

74. M. P.C. Patnaik
Administrateur
North Eastern Technical Consultancy
Organization Ltd.
Représentant l'Assemblée mondiale des petites
et moyennes entreprises
New Delhi
Inde

SECRETARIAT DE L'ONUUDI

M. Abd-El Rahman Khane
Directeur exécutif

M. G.S. Gouri
Président
du Groupe spécial pour la quatrième Conférence
générale de l'ONUUDI

M. S. Nanjundan
Directeur adjoint
Division des opérations industrielles

M. S. Hable-Selassie
Assistant du Directeur exécutif adjoint

M. J.E. Cabrera
Spécialiste du développement industriel
Service des études par région et par pays
Division des études industrielles

M. Song Zhensui
Spécialiste du développement industriel
Section de la coopération économique
entre pays en développement
Division de la coordination des politiques

M. H.G.R. Reddy
Spécialiste du développement industriel
Division CESAP/ONUUDI de l'industrie, de l'habitation
et de la technique
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

M. W. Millager
Conseiller régional hors siège
en développement industriel
s/c du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Mme A. Dahl
Secrétaire adjointe du Conseil
du développement industriel et
Secrétaire du Groupe spécial pour
la quatrième Conférence générale de l'ONUUDI

M. D.A. Aitken
Conseiller de l'ONUUDI en gestion
de domaines industriels
s/c du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Mme Yumiko Saito
Administrateur adjoint
s/c du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

M. Tadashi Kondo
Administrateur adjoint
s/c du PNUD
Immeuble des Nations Unies
Bangkok
Thaïlande

Mme R. Bergles
Secrétaire
Section de la création et de
la gestion d'usines
Division des opérations industrielles

Mme R. Sebastian Caballero
Secrétaire bilingue
Service des études par région et par pays
Division des études industrielles

Annexe 3

LISTE DES DOCUMENTS

Documentation de base

<u>Cote du document</u>	<u>Langue</u>	<u>Titre</u>
	A, F, E	Aide-mémoire
ID/WG.399/1	A, F, E	Coopération industrielle entre pays en développement : questions à examiner
ID/WG.399/2	A	Ordre du jour provisoire
ID/WG.399/3	A	Activités de l'ONUDI pour la promotion et l'application de la CEPD et de la CTPD

Documentation de fond

ID/WG.389/6	A	Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Forum international sur les innovations techniques et le développement
ID/WG.391/12	A	Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement
ID/WG.394/8	A	Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Développement accéléré des ressources humaines pour le développement industriel
ID/WG.391/9	A, F, E	Développement de l'industrie mondiale : La coopération pour une croissance dynamique
CRP.1	A	Joint Ventures among Developing Countries and Industrial Development, établi par M. Eduardo White
CRP.2	A	Groupe des 77 : Rapport de la Réunion de directeurs d'institutions scientifiques et techniques des pays en développement
CRP.3	A	Groupe des 77 : Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur la coopération technique en matière d'énergie
CRP.4	A	Groupe des 77 : Rapport de la Réunion de hauts fonctionnaires responsables de la formation de la main-d'oeuvre industrielle dans les pays en développement

- CRP.5 A Groupe des 77 : Rapport de la Réunion d'experts sur la CEPD dans le processus d'industrialisation
- CRP.6 A The Financial Context of Development, établi par M. David Ibarra
- CRP.7 A Système d'échange de renseignements techniques, document établi par le secrétariat de l'ONUDI
- CRP.8 A Some Experience Relevant to South-South Industrial Co-operation, établi par M. R. Pradhan
- CRP.9 A Coopération technique en matière d'énergie, document préparé par le secrétariat de l'ONUDI
- CRP.10 A Groupe des 77 : Rapport de la Réunion sur les biens d'équipement entre les pays en développement
- CRP.11 A Industrial Co-operation in Latin America : Experiences and Possibilities, établi par M. Alberto Araoz, consultant auprès de l'ONUDI
- CRP.12 A Thailand's Experience in ICDC, établi pour l'ONUDI par le Bureau du Comité national
- CRP.13 A Industrial Co-operation among Developing Countries, établi par M. Rawle Lucas
- CRP.14 A Turkey's Industrialization and Industrial Relations, établi par Mme Fezal Akin
- CRP.15 A Industrial Co-operation among Developing Countries - An Alternative View Point, établi par M. S.C. Manicavasagar
- CRP.16 A Industrial Co-operation among Developing Countries, établi par M. V.K. Chanana
- CRP.17 A Recent Portuguese Experience, établi par Mme M.L. Lameira et M. A.R. Sousa
- CRP.18 A Some Remarks on Industrial Co-operation among Developing Countries, établi par M. Kong Xiangyi
- CRP.19 A Some Issues Related to Industrial Co-operation among Developing Countries, établi par M. B. Scepanovic
- CRP.20 A Role and Potential of Industrial Co-operation among Developing Countries - Pakistan's Experience in Development of International Co-operation, établi par M. Zainul Abedeem

- CRP.21 A Some Proposals for a Programme of Action on
Industrial Co-operation among Developing Countries,
établi par M. Ion Barac
- CRP.22 A Latin American Economic Co-operation : Description,
Results and Options; a Preliminary View,
établi par M. Ivan Rivera
- CRP.23 A Industrial Co-operation Agreements - Present and
Future Role, établi par M. Peter Moore
- CRP.24 A Industrial Co-operation among Developing Countries :
the Nigerian Experience, établi par
M. A.S. Ojerinola
- CRP.25 F Coopération industrielle entre pays en développement,
établi par M. Cyprien Lokossou
- CRP.26 A Industrial Co-operation among Developing Countries :
Further Progress, Finance and Contribution of
Czechoslovakia, établi par le Professeur V. Balhar.

Annexe 4

MANDAT ET COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

GRUPE DE TRAVAIL No 1 - MECANISMES DESTINES A PROMOUVOIR LA CIPD

1. Mandat

Le Groupe de travail No 1, tenant compte des discussions qui auront eu lieu en séance plénière, examinera les principales questions inscrites au titre des point 6 et 8 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail devra notamment présenter des recommandations pratiques relatives à un programme d'action concret et au rôle de l'ONUDI dans chacun des domaines suivants :

- a) Mesures visant à renforcer les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial pour les rendre plus efficaces et plus adéquats au regard du champ et de l'ampleur envisagés de la CIPD (ID/WG.399/1, ID/WG.391/12, ID/WG.389/6, CRP.2, CRP.4, CRP.5. ID/WG.394/8).
- b) Mesures et mécanismes nécessaires pour promouvoir et mettre sur pied des coentreprises et des entreprises de production multinationales (ID/WG.399/1, CRP.1).
- c) Potentialités des entreprises publiques en tant qu'instruments efficaces de CIPD (ID/WG.399/1).
- d) Création d'un service de développement de projets avec mission d'aider les pays en développement à accélérer le rythme de la CIPD (ID/WG.399/1).
- e) Mécanismes destinés à accélérer les flux financiers d'industrialisation en direction des pays en développement (ID/WG.399/1, ID/WG.391/2).
- f) Possibilité d'établir au niveau mondial des mécanismes pour encourager la coopération économique en général et la coopération industrielle en particulier entre pays en développement (ID/WG.399/1).
- g) Autres mécanismes.

La documentation de fond du Groupe de travail No 1 se compose des documents suivants : ID/WG.399/1, ID/WG.399/3, ID/WG.391/9, ID/WG.391/12, ID/WG.389/6, ID/WG.394/8, CRP.2, CRP.4, CRP.5, CRP.11, CRP.13.

2. Composition

Président : M. Ion Barac

Rapporteur : M. Alberto Araoz

M. Zainal Abedeen

M. Charles Robert Augustin

M. Hossein Bozorgkhan

M. Elefterios Danellis

M. Pairote Germankit

Mme Pataravadee Komalarachun

M. Kong Xiangyi

Mme Maria Lourdes Lameira

M. Manu Leipairote

M. Cyprien Lckossou

M. Salvator Matata

M. Peter Francis Moore

M. Muchaneta N. Nyambuya

M. Brissi Lambert One

Mme Cholchineepan Padumanonda

M. Soodsakorn Putho

M. Ivan Rivera Flores

M. Bogic Scepanovic

M. Achmad Slamet

Mme Orapin Werawut

GROUPE DE TRAVAIL No 2 - AIRES D'ACTION EFFICACE DE CIPD

1. Mandat

Le Groupe de travail No 2, tenant compte des discussions qui auront eu lieu en séance plénière examinera les principales questions inscrites au titre des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

Le Groupe de travail devra notamment présenter des recommandations pratiques relatives à un programme d'action concret et au rôle de l'ONUDI dans chacun des domaines suivants :

a) Ressources humaines

- i) Mise en commun des ressources et interconnexions des équipements de formation et de développement des ressources humaines des pays en développement.
- ii) Identification et renforcement de centres d'excellence de technologie, de formation, etc. pour la R-D dans les pays en développement, en vue de leur utilisation dans le contexte de la CIPD.
- iii) Echange d'informations entre pays en développement sur l'expérience acquise dans la formation des cadres et des chefs d'entreprises (ID/WG.399/1, ID/WG.391/12, ID/WG.394/8, CRP.4).

b) Acquisition de compétences techniques

- i) Programmes consacrés aux problèmes et aux défis résultant des avancées technologiques.
- ii) Service d'échanges de renseignements technologiques.
- iii) Création et utilisation de technologie (ID/WG.399/1, ID/WG.391/9, ID/WG.389/6, ID/WG.391/12, CRP.2, CRP.7).

c) Energie

Programme de coopération dans le secteur de l'énergie lié à l'industrie (ID/WG.399/1, CRP.3, CRP.9).

d) Financement

Programmes visant à établir un réseau de relations en vue d'accroître entre les pays du Sud les flux de capitaux destinés à financer le développement industriel (ID/WG.399/1, CRP.6).

e) Commercialisation

Réseaux d'entreprises de commercialisation pour les produits industriels dans les pays en développement (ID/WG.399/1, ID/WG.391/12).

f) Services consultatifs industriels

Réseaux régionaux (ID/WG.399/1).

g) Autres domaines

La documentation de fond de travail No 2 se composera des documents suivants : ID/WG.399/1, ID/WG.394/1, ID/WG.389/6, ID/WG.382/7, ID/WG.391/12, CRP.2, CRP.3, CRP.4. CRP.6, CRP.7, CRP.9. CRP.13.

2. Composition

Président : M. Rawle Lucas

Rapporteur : M. Kan D. Mariwalla

M. Shazali M. Abdel Magied

M. Behzad Almadi

Mme Fezal Akin

M. Vitazoslav Balhar

M. Virendra K. Chanana

Mme Chutaporn Lambasara

M. Siva C. Manicavasagar

M. Pratheep Nakornchai

M. Yelavarthy Nayudamma

Mme Ben-Jaratana Nophakoon

M. Wilfred L. Nyachia

M. Keith G. Purcell

Mme Wilawan Rittruechai

M. Santhad Rojanasoonthon

M. Antonio Sousa

M. Dhawatchai Tangsanga

M. Abelardo M. Tolentino Jr.

M. Thamnu Vasinonta

- - - - -

